

09/04/19

Floreut  
Guillaume A  
H. Lebon -  
J. Chamier

Direction générale adjointe  
Territoires

Angers, le **02 AVR. 2019**

Direction  
De l'ingénierie, du tourisme  
et de l'environnement

Affaire suivie par  
Céline Riou  
Tél : 02 41 81 43 59  
c.riou@maine-et-loire.fr

Références  
2019/S087 - CR



Monsieur Jean-Jacques Girard  
Président de la Communauté de communes  
Anjou Loir et Sarthe  
103 rue Charles Darwin  
49125 Tiercé

**Objet :** Avis sur le dossier de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune des Rairies

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis par courrier électronique le 19 mars 2019, le dossier de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune des Rairies.

L'évolution du document d'urbanisme concerne une règle relative aux toitures au sein des zones Ua et Ub afin de permettre la création d'un sas au droit de l'entrée de la Mairie et la construction en modulaire d'un restaurant scolaire.

Ce projet ne remet pas en question les enjeux du Département. Par conséquent, j'émet un avis favorable sur le dossier de modification simplifiée du PLU des Rairies, tel qu'il m'a été présenté.

La Direction de l'ingénierie, du tourisme et de l'environnement se tient à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Vice-président délégué aux territoires

*Gilles Grimaud*